

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 10 juin 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 juin 2021

2021 DAC 500 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Jean Guillou dans l'église Saint-Eustache à Paris Centre.

Madame Karen TAIEB, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération en date du 18 mai 2021, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Jean Guillou dans l'église Saint-Eustache à Paris Centre ;

Vu l'avis du conseil de Paris Centre en date du 18 mai 2021 ;

Sur le rapport présenté par Mme Karen TAÏEB au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la proposition de Madame la Maire de Paris tendant à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Jean Guillou dans l'église Saint-Eustache à Paris Centre.

Article 2 : Le texte de la plaque est : « Jean Guillou 18 avril 1930 - 26 janvier 2019 Musicien, compositeur, improvisateur et poète. Organiste titulaire, il fit rayonner de son talent le grand orgue de Saint-Eustache pendant 52 ans. »

Article 3 : La dépense correspondante, estimée à 1.050 euros, sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercices 2021 et suivants.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO